

De St Raphaël aux Cinque Terre

15 – 17 ans



Les indispensables :

LES DOCUMENTS :

- Fiche sanitaire
- Pass'nautique
- Carte d'identité ou Passeport
- Autorisation de Sortie du Territoire
- Carte Vitale et Carte Européenne d'Assurance Maladie

DANS TA VALISE :

- Casquette
- Gourde (1L)
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Crème solaire



St Raphaël – 5 terre

REF : 074 098 001

2 semaines pour allier activités nautiques et découvertes culturelles !

St Raphaël : logés sous marabouts dans le centre des Colombes, tu pourras durant cette semaine profiter des baignades en bord de mer, mais aussi d'1 sortie à Aqualand (parc aquatique), d'1 séance de scrambler, et des activités proposées par l'équipe d'animateurs.

Viens ensuite découvrir l'Italie, pays où règnent en harmonie patrimoine culturel, monuments historiques et temple de la mode... C'est parti pour la Dolce Vita !

Turin avec sa richesse culturelle et son architecture unique (palais royaux, musées, Mont des Capucins, Cathédrale St Jean...).

Milan capitale de la mode ! Découverte des lieux emblématiques comme son célèbre opéra ou son château des Sforza. Mais également, bien sûr, parcourir ses grandes avenues où logent les boutiques de luxe, et pourquoi pas faire un peu de shopping dans ses beaux quartiers...

Cinque Terre : véritable petit coin de paradis niché dans la région de Ligurie, avec ses villages perchés et colorés du bord de mer dignes des paysages de cartes postales !

LE SITE



Au pied du massif de l'Esterel, entre Cannes et St Tropez, le centre des Colombes bénéficie d'une situation exceptionnelle au coeur d'un grand parc arboré. A 3 km de la plage, sur les hauteurs de la colline de Valescure, il se compose d'une magnifique villa classée de la fin du 19ème siècle, d'un bâtiment annexe et d'une piscine. Les enfants de 6/11 ans sont logés dans des chambres spacieuses et agréables, avec sanitaires à proximité. Les plus grands (12/17 ans) sont logés dans des grandes tentes entièrement équipées (lits et rangements) avec sanitaires à proximité. Les repas sont préparés sur place.

Tout au long de leur escapade Italienne, les jeunes seront logés en auberge de jeunesse. Ils participeront à la vie collective et à la préparation des repas. Les déplacements se feront en transports locaux.

LES ACTIVITÉS

St Raphaël :

Scrambler : (1 séance)

Idéal pour les amoureux de sports nautiques et de sensations fortes ! Le scrambler est un matelas flottant de 3 places, tracté par un bateau à moteur. Cette activité est encadrée par des moniteurs diplômés d'Etat et expérimentés de la base « Slide Water Camp ». Le matériel nécessaire est fourni. Durant l'activité, le bateau tracte trois bouées. Le site se situe à 2 km du centre et à proximité de la plage surveillée du Veillat. ***Pass'nautique obligatoire**

Aqualand : (1 sortie)

Plongez dans l'univers aquatique d'Aqualand, le parc de loisirs idéal pour les jeunes ! Glissez sur des toboggans géants, plongez dans des piscines à vagues et amusez-vous dans des aires de jeux aquatiques. Une aventure aquatique qui promet éclats de rire et souvenirs mémorables ! Sensations garanties ! Le parc se situe à Fréjus à 7 km du centre. Les jeunes s'y rendent en car. ***Pass'nautique obligatoire**

Baignades en mer et en piscine :

Les baignades s'effectuent sous la surveillance d'une personne qualifiée (surveillant de baignade, BNSSA...) Un animateur pour 8 enfants est présent dans l'eau. Les baignades se font dans la piscine du centre ou à la plage du Veillat, à St Raphaël (trajet à pied ou en bus). ***Pass'nautique obligatoire**

Autres activités :

De nombreuses autres activités vous seront proposées, des activités manuelles (land-ard, peinture, street art, danses...), sportives, au parc, dans la pinède, à la plage, des grands jeux et des veillées.

Italie :

Turin regorge de trésors comme ses nombreux palais royaux, ses musées ou encore ses nombreux bâtiments exceptionnels (Mont des Capucins, Cathédrale St Jean Baptiste).

Changeons de région et allons directement vers la Capitale de la mode : **Milan**. Au programme, découverte des lieux emblématiques comme son célèbre Opéra ou son Château des Sforza mais également bien sûr, de parcourir ses grandes avenues où logent les boutiques de luxes et pourquoi pas faire un peu de shopping dans ses beaux quartiers.

Enfin pour terminer notre voyage en beauté, un passage par le parc national des **Cinque Terre**, véritable petit coin de paradis niché dans la région de Ligurie.

Découvre avec nous ces paysages de cartes postales et ces villages perchés et colorés du bord de mer Italien.

A noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...



L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

A St Raphaël : Un directeur, un adjoint par tranche d'âge, un assistant sanitaire et un animateur pour 8 enfants en moyenne (pour une capacité totale de 170 enfants).

En Italie, le groupe sera composé de 12 jeunes et 2 adultes. Les animateurs, quel que soit le moment de la journée, sont toujours présents, avec un souci constant de veiller à la sécurité affective et physique des enfants dont ils ont la charge. L'équipe du centre comprend également du personnel technique (entretien, cuisine...).

LE TRANSPORT

Au départ de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les trajets s'effectuent en car ou en train.

Au départ des autres régions, les voyages ont lieu en train jusqu'à la gare de St Raphaël Valescure.

Pour partir d'Italie, les voyages ont lieu en train depuis la gare de Milan*.

*Les jeunes peuvent être amenés à prendre l'avion (bagage 15kg).

Pas de rendez-vous sur place possible pour ce séjour.

SANTÉ

Veillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes alimentaires particuliers.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable sur le lieu de départ. Les éventuels frais médicaux sont avancés par le centre, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement (sauf si vous nous avez fourni une attestation CMU en cours de validité). Il est essentiel de nous informer, lors de l'inscription, de tout problème particulier important concernant la santé de votre enfant.

ALIMENTATION

A St Raphaël, les repas, préparés par le cuisinier du centre, sont équilibrés, variés et pris à des heures régulières. Le partage du repas est un moment convivial, d'écoute et d'échange entre les personnes. C'est un temps éducatif durant lequel les animateurs veillent à ce que chacun goûte de tout, mange suffisamment et participe activement à la mise des tables, au débarrassage, au nettoyage... Les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions religieuses et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidence sur l'organisation collective.

En Italie, les jeunes participeront à la préparation des repas et à la vie collective.

HYGIÈNE

La douche est effectuée chaque jour avant le dîner et tous les matins une « petite » toilette est faite.

Le linge est lavé régulièrement. Malgré l'attention qu'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de lavage (linge déteint, abîmé). Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de pertes, il est indispensable de marquer les vêtements au nom de votre enfant.

ARGENT DE POCHE

Une somme de 30€ est suffisante pour le séjour. Compte tenu de l'âge des participants, les jeunes peuvent être responsables de leur argent de poche mais si vous le souhaitez, vous pouvez remettre l'argent de poche à l'animateur lors du départ dans un porte-monnaie/portefeuille ou enveloppe aux noms et prénoms du jeune.

OBJETS DE VALEUR

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (téléphone portable, appareils numériques, vêtements de marque, bijoux, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. **Attention les vols, dégradation ou perte d'objets ne sont pas couverts par notre association.**

COMMUNICATION

INTERNET Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.ufoval.fol74.org. L'équipe pédagogique fera son maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible, mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour vos enfants.

TELEPHONE Le téléphone portable est déconseillé ceci afin de profiter pleinement de la vie de groupe. Si toutefois le jeune décide de l'emmener durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement. Si vous souhaitez exceptionnellement joindre votre enfant par téléphone, faites-le au moment des repas entre 12h et 13h ou entre 19h et 20h.

E-MAIL Vous avez aussi la possibilité d'écrire par mail à votre enfant lors de sa semaine à St Raphaël à l'adresse suivante : enfants.colombes@hotmail.fr

AVANT LE DÉPART

La convocation au départ sera disponible 10 jours avant le début du séjour.

Le directeur publiera sur le BLOG la "lettre aux jeunes", ce document est destiné à vos enfants. Dans celui-ci, les derniers détails et informations à connaître avant le voyage seront donnés.



DOCUMENTS À REMETTRE

Impérativement avant le départ :

- Dossier validé sous votre espace personnel
- Pass'nautique
- Copie de l'Autorisation de Sortie du Territoire
- Copie de la carte Européenne d'Assurance Maladie

Impérativement le jour du départ :

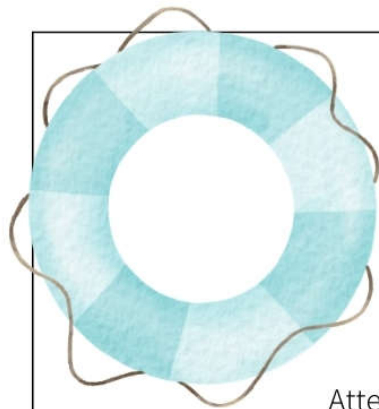
- Médicaments + ordonnance
- Fiche trousseau
- Enveloppe contenant l'argent de poche
- Carte d'identité ou passeport
- Autorisation de Sortie du Territoire
- Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Carte Vitale

ASSURANCE

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise. Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traitée sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

Attention ! Si le comportement de votre enfant venait à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, une décision de renvoi pourrait être prise, frais de retour à votre charge...





Pass Nautique

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eaux vives, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.

Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.

Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.

Je soussigné(e) _____

Titulaire du diplôme : _____

Date de délivrance du diplôme : _____

Certifie que l'enfant : _____

Né(e) le ____ / ____ / ____

A passé avec succès les épreuves demandées.

Fait à _____ le _____

Cachet et signature :

TROUSSEAU

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____

Il est indispensable de marquer l'ensemble des vêtements, chaussures (y compris ceux portés au cours du voyage) et fournitures diverses aux nom et prénom de l'enfant. Nous vous rappelons que nous fournissons les draps et les couvertures dans chaque centre. Le linge est lavé pendant le séjour, dès qu'il dure plus de 7 jours. Pour les enfants de + 14 ans, l'inventaire sera effectué par le jeune pour favoriser l'autonomie.

Rappel ! Nous vous recommandons d'éviter les objets de valeur. En cas de perte ou de vol, notre assurance ne prend en charge aucun remboursement.

	CONSEILLÉ
POUR LA TOILETTE	
Peigne et/ou brosse	1
Brosse à dents et dentifrice	1
Gel douche	1
Shampooing	1
Crème solaire	1
Serviette de toilette	1
POUR TOUS LES JOURS	
Hauts manches courtes	7
Slips / culottes	9
Paires de chaussettes	7
Hauts manches longues	2
Pantalons	2
Shorts	2
Jogging	1
Pulls / sweats	2
Pyjamas	2
Veste / blouson	1
POUR LES ACTIVITÉS	
Casquette	1
Serviette de plage / piscine	1
Sandales / Baskets	2
Maillot de bain	2
Claquettes / Tongs	1
Lunettes de soleil	1
Petit sac à dos	1
Gourde	1
LES PETITS +	
Paquets de mouchoirs	2
Serviettes de table	2
Nécessaire de courrier (enveloppes, timbres)	1
Sac à linge sale	1
AUTRES	

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [][][][][][][][][] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [][][][][][][][][] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance : Nationalité :

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) :

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : [][][][][][] Commune :

Pays :

Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [][][][][][][][][] inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : [][][][][][][][][] Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes
prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE
À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :**

Type de document (cocher la case) : ☐ Carte nationale d'identité ☐ Passeport ☐ Autre

(Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le : [][][][][][][][][]

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »